



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-131 / 8-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : AMÉNAGEMENT / RUQHS : Demande de subventions à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Un projet de renouvellement urbain a été élaboré depuis 2009 afin de valoriser le quartier et de mieux l'insérer au reste de la ville. Le projet se base sur 4 leviers :

- Amélioration des espaces extérieurs : en pied d'immeuble création d'espaces paysagers et réorganisation du stationnement, réaménagement des rues, création d'une nouvelle liaison avec le centre-ville passant sous la voie ferrée via la ZAC Rossignol.
- Réhabilitation lourde de l'habitat par l'OPAC 38 et PLURALIS avec des programmes de travaux, différenciés selon les bâtiments : isolation thermique par l'extérieur, pose de balcon, chauffage, menuiserie...
- Introduction d'une mixité fonctionnelle et de l'habitat : réflexion pour l'implantation de logements en accession sociale et classique ainsi que de surfaces commerciales.
- Rénovation des équipements publics que sont le groupe scolaire et le bâtiment du RIH, la Boussole, l'accueil enfance.

LE CADRE CONTRACTUEL

Convention RUQHS

La convention RUQHS de 2012 a permis de poser les bases du projet et de coordonner les financements entre les bailleurs, la Ville et le Pays Voironnais.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Convention pluriannuelle ANRU

Le quartier Brunetière a été retenu à l'été 2015 comme projet d'intérêt régional, ciblé en priorité par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette inscription au sein du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) se caractérise par de nouveaux partenariats notamment financiers : ANRU, Région, Caisse des Dépôts et des Consignations, Action logement, Epareca.

Un protocole de préfiguration à la convention ANRU a été signé en mars 2016.

Les partenaires travaillent actuellement à l'écriture de la convention pluriannuelle NPNRU.

LES OPÉRATIONS RELEVANT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VOIRON ET SOLLICITATION DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Actuellement la convention ANRU est en préparation. Néanmoins la Région Auvergne Rhône-Alpes demandant que les ordres de service de travaux soient engagés avant fin 2020, il convient de lancer dès aujourd'hui les études concourant à l'engagement des opérations. Il est possible de prendre date pour les actions engagées par anticipation en sollicitant la Région dès aujourd'hui pour s'assurer du versement des subventions régionales malgré l'antériorité des études vis à vis de la convention ANRU.

La Région est susceptible de supporter 80 % des dépenses d'équipements et d'aménagement du projet Brunetière sous maîtrise d'ouvrage Ville de Voiron.

Les opérations concernées sont les suivantes :

1-Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Moulin et mise en accessibilité des 2 bâtiments scolaires

Il s'agit principalement de changer l'ensemble des menuiseries et d'isoler thermiquement le bâtiment pour abaisser les dépenses énergétique et améliorer le confort d'été.

Le montant des dépenses est évalué à environ 1,7 € HT soit 2 M€ TTC (travaux et études). La Région serait susceptible de subventionner l'opération à hauteur de 1,3 M€ environ. Le reste à charge pour la Ville est estimé à environ 0,3 M€.

2-Restructuration de l'ensemble du bâtiment accueillant le RIH

Il s'agit de mieux adapter le bâtiment aux besoins, le rendre plus performant thermiquement et améliorer son enveloppe externe. Une intervention est également prévue sur les abords pour mieux intégrer le bâtiment et organiser des activités en extérieur.

Le montant des dépenses est évalué à environ 0,8 M€ HT soit 1,0 M€ TTC (travaux et études). La Région serait susceptible de subventionner l'opération à hauteur de 0,6 M€ environ. Le reste à charge pour la Ville est estimé à environ 0,2 M€.

3-Aménagement des espaces publics

Il s'agit de réaménager le Bd Jean Moulin, la rue de la Brunetière, le carrefour et l'amorce du bd Campaloud, de restructurer le rue St Olive. L'intervention permettra de réaliser des trottoirs confortables, de recalibrer les voiries et d'insérer au mieux les deux roues.

Le montant des dépenses est évalué à environ 1,6 M€ HT soit 1,9 M€ TTC (travaux et études). La Région serait susceptible de subventionner l'opération à hauteur de 1,2 M€. Le reste à charge pour la Ville est estimé à environ 0,4 M€.

... / ...

4-Jeux pour enfant

Il s'agit de réinstaller des jeux pour enfant sur le secteur Brunetière.

Le montant des dépenses est évalué à environ 0,021 M€ HT soit 0,025 M€ TTC (travaux et études). La Région serait susceptible de subventionner l'opération à hauteur de 0,016 M€ environ. Le reste à charge pour la Ville est estimé à environ 0,004 M€.

5-Jardins familiaux des Mollies et des Collines

Au jardin des Mollies, il s'agit d'installer l'eau potable et au jardin des Collines d'améliorer les espaces d'accès.

Le montant des dépenses est évalué à environ 0,022 M€ HT soit 0,027 M€ TTC. La Région serait susceptible de subventionner l'opération à hauteur de 0,018 M€ environ. Le reste à charge pour la Ville est estimé à environ 0,004 M€.

6-le passage sous voie vers le nouveau quartier Rossignol-République

Pour information complète, à cela s'ajoute la dépense réalisée par le Pays voironnais pour le passage sous voie « Rossignol-République » ; liaison très pertinente pour lier Brunetière aux autres quartiers de la Ville.

Au final, la Région est sollicitée à hauteur de 4,9 M€ de subventions afin de soutenir ces projets ambitieux.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administrations générale du 4 décembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le lancement des études concourant à l'engagement des 4 opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage de Voiron dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Brunetière.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'ensemble des opérations conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville dans le cadre du projet Brunetière.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions concourant à la réalisation des projets évoqués.

DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN